

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Séverine GIBOUDOT, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Christine ROME, Guillaume VOISIN.
Denis RIDEZ, excusé, donne pouvoir à Maria MOSSU

1 – Avenant au bail de la MAM

Suite au départ de l'une des trois assistantes maternelles locataires de la Maison d'Assistants Maternelles, les deux encore en activité ont demandé à modifier le bail, afin que seuls leurs deux noms apparaissent. Un avenant au bail initial leur sera proposé à compter du 1^{er} octobre.

2 - Avenant au bail d'un local de la maison de santé

Madame Amélie BIENAIME rejoindra Madame Laurence GIBOUDEAU au sein du cabinet d'orthophonie de la maison de santé au 1^{er} octobre. Un avenant au bail initial leur sera proposé pour spécifier la part de loyer attribuée à chacune d'elle.

3 – Cabinet de sage-femme

Madame Emilie K/BIDI a débuté son activité de sage-femme au sein de la maison de santé, en remplacement de Madame Géraldine ROLAND.

4 – Avenant travaux commerce

Le Conseil municipal décide d'accepter la pose d'une cloison non prévue dans le projet initial de réhabilitation d'un espace commercial 7 rue de Nevy pour un coût HT de 361,60 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

5 - Attribution d'un logement communal

Le couple qui avait été retenu, lors de la précédente séance, pour occuper le logement de 71,63 m² de l'immeuble La Fontaine, s'est finalement désisté. Suite à la rediffusion de l'offre et au dépôt de nouveaux dossiers en mairie, le Conseil municipal a décidé d'attribuer cet appartement à Madame Lucie JULIEN à compter du mois d'octobre.

6 – Bail local commercial et création d'un budget annexe

Les travaux de réhabilitation du local commercial 7 rue de Nevy étant en phase d'achèvement, le Conseil municipal décide de signer un bail commercial avec la société « La Table de Louise » pour l'exploitation d'une épicerie fine, dont l'ouverture est prévue le 2 novembre.

Le Conseil municipal décide de créer un budget annexe « local commercial » assujetti à la TVA, afin de prendre en charge les travaux engagés par la commune et les recettes générées par la location du local.

7 – Emprunt

Afin de financer les travaux dans le cadre de l'opération de réhabilitation de deux logements sociaux 7 rue de Nevy, dont la consultation a été lancée, le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 105 000 € au taux variable, actuellement de 1,35 %, sur une durée de 20 ans.

8 – Rapport annuel 2016 du SYDOM du Jura

Reporté à la séance du Conseil municipal du 26 octobre.

9 – Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2 %.

10 – Révision du Plan Local d'Urbanisme

Les services de l'Etat étaient présents à la dernière réunion de travail organisée dans le cadre de la révision du PLU. Dans un contexte règlementaire de plus en plus strict, il semblerait que la Commune n'ait pas beaucoup de marge de manœuvre pour se faire entendre, et dans de telles conditions, le Conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de poursuivre.

